

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 18 mars 2024** à compter de **20 h 07**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Madame Diane Soucy, conseillère
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 février 2024 et de la séance extraordinaire du 28 février 2024
- 1.5 Apprendre en cœur - Demande de don - Année 2024
- 1.6 Demande au MTMD - Modification de la limite de vitesse sur des tronçons des routes 209 et 221
- 1.7 Implantation des puits numéro 14, 15 et 16 - Mesures de mitigation
- 1.8 Hôpital de Rivière-Rouge – Opposition à la fermeture de l'urgence entre 20 h et 8 h - Appui à la Ville de Rivière-Rouge

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Engagement d'employés salariés étudiants - Délégation au directeur général - Dépôt
- 2.2 Chef aux opérations du Service de sécurité incendie - Entente de travail - Autorisation de signature

- 2.3 Convention collective entre la Ville de Saint-Rémi et l'Association des pompiers de Saint-Rémi – Années 2023 à 2027 – Autorisation de signature

3. SERVICE DE L'URBANISME

- 3.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Aliénation - Lot 4 293 164 – Appui
- 3.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Lotissement et aliénation - Lot 3 847 302 – Appui

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de février 2024 - Dépôt
- 4.2 Affectation de surplus pour divers projets en immobilisations comme prévu au programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026
- 4.3 Contrat numéro AO-13-2019 - Mandat d'audit externe - Option de prolongation de contrat - Année financière 2023
- 4.4 Contrat numéro AO-06-2021 - Services de laboratoire pour l'analyse des eaux - Option de prolongation de contrat - Années 2024-2025 et 2025-2026
- 4.5 Demande de prix numéro TP-03-2024 - Achat et mise en place d'un rideau séparateur pour l'étang aéré - Octroi de contrat
- 4.6 FQM Assurances Inc. - Renouvellement du contrat d'assurance - Année 2024 - Autorisation de paiement
- 4.7 Rapport annuel relatif à l'application du règlement V671-2018-00 et son amendement sur la gestion contractuelle - Année 2023 - Dépôt
- 4.8 Adoption - Règlement numéro V700-2024-07 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux et ses amendements
- 4.9 Adoption - Règlement numéro V729-2024-00 décrétant une dépense de 3 810 000 \$ et un emprunt de 3 810 000 \$ pour l'exécution de travaux pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage principal

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 L'Association de baseball mineur du Roussillon - Entente de services - Saison 2024
- 5.2 Le Club de soccer Roussillon - Micro-soccer et soccer classe récréative - Ententes de services - Saison 2024

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V647-2024-06 amendant le règlement établissant une Politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire de Saint-Rémi numéro V647-2016-00 et ses amendements
- 6.2 Camp de jour - Politique de valorisation des saines habitudes de vie - Adoption

- 7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION
- 8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE
- 9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- 10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE
 - 11.1 SAAQ - Nomination de la personne responsable des employés désignés et coordonnateur à l'Entente
- 12. CORRESPONDANCE
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
 - 13.1 Demande d'aide financière pour la réalisation du projet Jeux d'eau au parc aux quatre vents - MRC des Jardins-de-Napierville
- 14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2024-03-062

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en tenant compte de l'ajout du sujet suivant au point 13.1, intitulé : *Demande d'aide financière pour la réalisation du projet Jeux d'eau au parc aux quatre vents - MRC des Jardins-de-Napierville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2024-03-063

1.4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2024

Madame la conseillère Louise Brais mentionne qu'elle n'a pas participé aux discussions privées concernant le point 2.2 de la séance extraordinaire du 28 février 2024.

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024 et de la séance extraordinaire du 28 février 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 février 2024 et de la séance extraordinaire du 28 février 2024 soient approuvés, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-064

1.5 APPRENDRE EN COEUR - DEMANDE DE DON - ANNÉE 2024

ATTENDU la demande de don de l'organisme Apprendre en cœur pour ses activités durant l'année 2024;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le versement d'un montant de 5 200 \$ à l'organisme Apprendre en cœur pour ses activités durant l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-065

1.6 DEMANDE AU MTMD - MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR DES TRONÇONS DES ROUTES 209 ET 221

ATTENDU l'adoption du règlement numéro V680-2023-07 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement et ses amendements visant, entre autres, la réduction de la limite de vitesse à 70 km/h sur les montées Saint-Antoine et Sainte-Marie ainsi que sur les rangs Saint-Antoine, Saint-Paul et Sainte-Thérèse;

ATTENDU que cette diminution de la limite de vitesse sur certaines voies de circulation a été faite dans le but de répondre à différents enjeux soulevés par des demandes citoyennes et à une volonté du conseil municipal de réduire la vitesse automobile sur le territoire;

ATTENDU que la réduction de la limite de vitesse sur des tronçons des routes 209 et 221 diminuerait les risques d'accident;

ATTENDU que les routes numérotées au Québec sont de juridiction provinciale;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

qu'une demande soit adressée au ministère du Transport et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) afin de diminuer les limites de vitesse existantes sur des tronçons des routes 209 et 221 de la façon suivante :

Sur la route 209

- de 90 km/h à 70 km/h entre la sortie du périmètre urbain, au sud-ouest de la Ville, jusqu'aux limites de la municipalité de Sainte-Clotilde;

Sur la route 221

- de 90 km/h à 70 km/h à partir du 400, boulevard Saint-Rémi (avant la rue Roger-Dorais) jusqu'à la limite de la zone de 70 km/h existante en direction du périmètre urbain;
- de 70 km/h à 50 km/h entre l'intersection du boulevard Saint-Rémi et de la rue Notre-Dame jusqu'après l'intersection du boulevard Saint-Rémi et la rue Saint-Paul;
- en direction sud, de 90 km/h à 70 km/h, en amont de la courbe avant d'arriver à l'intersection de la route 221 et de la rue Saint-André (panneau actuellement au milieu de la courbe);

que copie de la présente résolution soit transmise au MTMD ainsi qu'à madame Christine Fréchette, députée de Sanguinet et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-066

1.7 IMPLANTATION DES PUIITS NUMÉRO 14, 15 ET 16 - MESURES DE MITIGATION

ATTENDU la décision datée du 18 décembre 2023 de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) autorisant la Ville de Saint-Rémi, sous réserve de certaines conditions, à procéder à l'installation des puits 14, 15 et 16 en zone rurale;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Ville s'engage à :

- respecter les conditions formulées par la CPTAQ dans sa décision du 18 décembre 2023;
- respecter les exigences qui seront émises par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec en lien avec l'émission du certificat d'autorisation relatif à l'installation des puits 14, 15 et 16;
- prendre en charge, à ses frais et dans un rayon applicable, des mesures de mitigation visant à limiter au minimum l'impact des puits 14, 15 et 16 sur les autres usagers, et ce, à la suite d'une analyse préalable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-067

1.8 HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE – OPPOSITION À LA FERMETURE DE L'URGENCE ENTRE 20 H ET 8 H - APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

ATTENDU la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024, telle qu'elle appert de leur communiqué de presse du 7 décembre 2023;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service à l'hôpital de Rivière-Rouge, notamment par ses résolutions numéro 234/03-08-2022, 242/05-07-2023 et 426/06-12-2023;

ATTENDU la demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l'émission d'ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité déposée par la Ville de Rivière-Rouge, madame Martine Riopel, le Comité des citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC), les Résidences Côte-Cartier et les Appartements du quartier Rivière-Rouge contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL);

ATTENDU le jugement rendu par la juge Élise Poisson, J.C.S., le 29 janvier 2024 sur la demande d'injonction interlocutoire provisoire;

ATTENDU la requête pour permission d'appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de madame Martine Riopel;

ATTENDU le jugement rendu par le juge Martin Vauclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d'appeler, ordonnant au CISSSL de sursoir à sa décision de fermer le service d'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024 jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024;

ATTENDU une nouvelle ordonnance de sauvegarde de l'injonction provisoire contre le CISSSL émise par la Cour supérieure le 29 février obligeant l'urgence de l'hôpital à demeurer ouvert 24 sur 24 jusqu'au 15 août minimum;

ATTENDU que plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec;

ATTENDU ainsi qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

ATTENDU la demande d'appui de la Ville de Rivière-Rouge relativement à son opposition à la fermeture de l'urgence de l'hôpital de Rivière-Rouge via la résolution 037/05-02-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches judiciaires;

de transmettre copie de la présente résolution à la Ville de Rivière-Rouge, à monsieur Christian Dubé, député du comté de La Prairie et ministre de la Santé des Services sociaux du Québec; ainsi qu'à madame Christine Fréchette, députée du comté de Sanguinet et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2024-03-068

2.1 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS SALARIÉS ÉTUDIANTS - DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DÉPÔT

L'article 4.1 du règlement numéro V653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés salariés surnuméraires, occasionnels, temporaires, auxiliaires et étudiants au directeur général.

Le directeur général et assistant-greffier, Me Dale Stewart, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement d'employés salariés étudiants daté du 5 mars 2024, couvrant la période du 1^{er} au 29 février 2024.

2024-03-069

2.2 CHEF AUX OPÉRATIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - ENTENTE DE TRAVAIL - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en 2018 un contrat de travail fut conclu entre la Ville de Saint-Rémi et monsieur Éric Maillé relativement à son poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie afin d'établir ses conditions de travail;

ATTENDU la signature d'un contrat de travail révisé, le 1^{er} juillet 2021, afin de revoir les conditions d'emploi du poste de chef aux opérations du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Rémi occupé par monsieur Maillé;

ATTENDU la signature d'une entente intermunicipale pour la mise en place d'une direction unique des Services de sécurité incendie de la Ville de Saint-Rémi et des municipalités Saint-Michel, Sainte-Clotilde et Saint-Patrice-de-Sherrington;

ATTENDU qu'il est nécessaire de revoir les conditions d'emploi de Monsieur Éric Maillé afin d'harmoniser les conditions de son contrat de travail avec la Ville à celles prévues dans ladite entente intermunicipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général à signer le contrat de travail révisé de monsieur Éric Maillé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-070

2.3 CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE SAINT-RÉMI ET L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINT-RÉMI – ANNÉES 2023 À 2027 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame la conseillère Louise Brais mentionne qu'elle n'a pas d'intérêt pécuniaire dans le présent dossier, mais que dans un souci de transparence, étant donné qu'un membre de sa famille est pompier au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Rémi, elle n'a pas participé aux discussions et s'abstient de participer aux présentes délibérations quant à ce point.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une convention collective entre la Ville de Saint-Rémi et l'Association des pompiers de Saint-Rémi pour les années 2023 à 2027;

ATTENDU la recommandation de monsieur Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général et assistant-greffier, à signer pour et au nom de la Ville la convention collective entre la Ville de Saint-Rémi et l'Association des pompiers de Saint-Rémi pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DE L'URBANISME

2024-03-071

3.1 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - ALIÉNATION - LOT 4 293 164 – APPUI

ATTENDU que monsieur Marcel Fortier, propriétaire du lot numéro 4 293 164, cadastre du Québec, désire vendre ledit lot à l'entreprise Fermes Domina Poissant Inc. (ci-après nommé le demandeur);

ATTENDU que le lot 4 293 164, cadastre du Québec, d'une superficie totale de 14,74 hectares comprend 3,74 hectares de terre cultivable (culture de fèves), ainsi que 11,00 hectares de boisé;

ATTENDU qu'aucune construction n'est actuellement présente sur le ledit lot;

ATTENDU que monsieur Marcel Fortier souhaite se départir du lot 4 293 164, cadastre du Québec, mais conserver les cinq lots réputés contigus à la partie visée par la demande, soient les lots 3 846 954, 3 846 955, 3 846 956, 4 173 195 et 3 847 539, cadastre du Québec, formant ensemble une superficie de 41,11 hectares;

ATTENDU que l'entreprise Fermes Domina Poissant Inc. est déjà propriétaire de trois lots à proximité de l'emplacement visé par la demande, soient les lots 3 845 365, 3 845 373 et 3 845 372, cadastre du Québec, formant ensemble une superficie de 80,00 hectares;

ATTENDU qu'à la suite de l'autorisation, monsieur Marcel Fortier resterait propriétaire de 41,11 hectares, tandis que l'entreprise Fermes Domina Poissant Inc. posséderait un total de 94,74 hectares;

ATTENDU qu'afin de procéder à l'aliénation du lot 4 293 164, cadastre du Québec, puisque réputé contigu à des lots qui resteront la propriété de monsieur Marcel Fortier, une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) devra être déposée par le demandeur;

ATTENDU que dans ce cas, la CPTAQ demande un appui de la ville, par résolution, en regard des critères établis à la Loi;

ATTENDU que la présente demande respecte les orientations prescrites à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-14.1);

ATTENDU que faire droit à cette demande n'entraîne pas de conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisations agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU que le projet du demandeur vise à permettre le maintien des activités agricoles du secteur;

ATTENDU que la demande devra être faite conformément aux exigences de la CPTAQ et respecter tous les autres lois et règlements applicables;

ATTENDU la recommandation de monsieur Renaud Beauregard-Leblanc, inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'appuyer la demande à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 4 293 164, cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-072

3.2 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - LOTISSEMENT ET ALIÉNATION - LOT 3 847 302 – APPUI

ATTENDU que l'entreprise Les Serres Riel Inc. (ci-après appelée l'Entreprise), propriétaire du lot numéro 3 847 302, cadastre du Québec, désire procéder à une demande d'autorisation afin de procéder à l'aliénation d'une partie du lot à des fins résidentielles;

ATTENDU que ledit lot d'une superficie totale de 15,43 hectares comprend 10,43 hectares de culture/friche, ainsi que 2 hectares de boisé sans érable;

ATTENDU que ledit lot comprend deux résidences unifamiliales, soit une construite en 1972 aux abords du rang Notre-Dame, et une construite en 2000 aux abords du rang Saint-Antoine (ci-après nommé la résidence), ainsi que des serres et des entrepôts desservants l'Entreprise œuvrant dans la culture florale en serres;

ATTENDU que monsieur Claude Riel et sa fille, madame Marie-Andrée Riel, sont tous deux administrateurs de l'Entreprise;

ATTENDU que la fille de monsieur Claude Riel, madame Marie-Andrée Riel, habite ladite résidence;

ATTENDU que la résidence a fait l'objet d'une demande de reconnaissance de droit selon l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-14.1) (LPTAA) aux termes de la décision rendue le 26 janvier 2000 (dossier #314049);

ATTENDU qu'afin de procéder à l'aliénation et au lotissement du lot 3 847 302, cadastre du Québec, en vue de détacher la résidence du lot, l'entreprise doit déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU que le lot résidentiel (projeté) aura une superficie de 5000 mètres carrés conformément aux exigences de la LPTAA;

ATTENDU qu'en échange de cette autorisation, monsieur Claude Riel, propriétaire, s'engage à renoncer à son droit de détacher sa propre résidence, sise sur le même lot, et bénéficiant de droits acquis;

ATTENDU que le plan d'implantation portant la minute 7015, signé et scellé par Sébastien Rheault, Arpenteur-Géomètre, le 20 décembre 2023, est conforme au règlement de zonage V654-2017-00, ainsi qu'à la grille des spécifications de la zone AG.04;

ATTENDU qu'aux termes de cette décision, un permis de lotissement devra être délivré par la municipalité;

ATTENDU que dans ce cas, la CPTAQ demande un appui de la ville, par résolution, en regard des critères établis à la Loi;

ATTENDU que la présente demande respecte les orientations prescrites à l'article 62 de la LPTAA;

ATTENDU que faire droit à cette demande n'entraîne pas de conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisations agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU que le projet de l'entreprise vise à permettre le maintien des activités agricoles;

ATTENDU que la demande devra être faite conformément aux exigences de la CPTAQ et respecter tous les autres lois et règlements applicables;

ATTENDU la recommandation de madame Jessica Boivin, inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'appuyer la demande à la CPTAQ pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 3 847 302, cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

2024-03-073

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE FÉVRIER 2024 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de février 2024 des comptes à payer au montant de 726 513,74 \$ et des chèques à ratifier au montant de 1 357 633,07 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle
Directrice du Service des finances et trésorière

2024-03-074

4.2 AFFECTATION DE SURPLUS POUR DIVERS PROJETS EN IMMOBILISATIONS COMME PRÉVU AU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

ATTENDU que le conseil municipal a adopté en décembre 2023 un programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU que les sommes nécessaires doivent être affectées pour la réalisation de divers projets;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'affectation des divers surplus pour le financement des projets suivants :

N° du projet	Année du projet	Description	Remboursement au fonds de roulement	Surplus utilisé	Montant
23-25	2023	Milieu humide	-	Surplus non affecté	50 000,00 \$
24-08	2024	Deux remorques - Travaux publics	5 ans	Fonds de roulement	18 185,67 \$
24-09	2024	Gratte à neige - Travaux publics (adapter la gratte au tracteur)	-	Surplus non affecté	1 625,00 \$

24-10	2024	Boîte compteur pour F150 (espace vert) - Travaux publics	5 ans	Fonds de roulement	11 520,20 \$
24-13	2024	Ford Transit Connect 2020 - Améliorations	-	Surplus non affecté	11 162,27 \$
		Total des affectations des différents surplus			92 493,14 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-075

4.3 CONTRAT NUMÉRO A0-13-2019 - MANDAT D'AUDIT EXTERNE - OPTION DE PROLONGATION DE CONTRAT - ANNÉE FINANCIÈRE 2023

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 19-10-0278, octroyait le contrat numéro A0-13-2019 pour des services professionnels pour le mandat d'audit externe - Années financières 2019, 2020 et 2021 avec option de prolongation pour 2022 et 2023, à la firme MBBA s.e.n.c.r.l., pour un montant de 50 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'en raison d'une réorganisation, une partie de la clientèle de MBBA s.e.n.c.r.l., comprenant la Ville de Saint-Rémi, a été transférée à MPA Société de comptables professionnels agréés Inc.;

ATTENDU qu'au terme de la résolution numéro 22-06-0175, la Ville s'est prévaluée de la première année d'option de prolongation;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir de la deuxième année optionnelle prévue au contrat, aux mêmes conditions prévues audit contrat, pour l'année financière 2023;

ATTENDU que le coût d'audit de 2022 s'élevait à 12 850 \$, taxes en sus;

ATTENDU la recommandation de Stéphanie Yelle, directrice du service des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser que la Ville, conformément à la résolution numéro 19-10-0278, se prévale de la deuxième année d'option pour l'année financière 2023 concernant des services professionnels pour le mandat d'audit externe auprès de la firme MPA Société de comptables professionnels agréés Inc., pour un montant total de 11 000 \$, taxes en sus, comme prévu aux documents de soumission, ce qui porte la valeur du contrat à 52 350 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-076

4.4 CONTRAT NUMÉRO AO-06-2021 - SERVICES DE LABORATOIRE POUR L'ANALYSE DES EAUX - OPTION DE PROLONGATION DE CONTRAT - ANNÉES 2024-2025 ET 2025-2026

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 21-04-0103, octroyait le contrat numéro AO-06-2021 à l'entreprise Eurofins Environex, au montant de 161 828,75 \$, taxes en sus, pour les services de laboratoire pour l'analyse des eaux sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024;

ATTENDU qu'à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, et ce, avec les mêmes conditions prévues dans le contrat;

ATTENDU la recommandation de monsieur, Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics, de renouveler, pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, le contrat numéro AO-06-2021 et d'y ajouter les analyses de Strontium et d'alcalinité, pour un montant total de 2 385,60 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser que la Ville, conformément à la résolution numéro 21-04-0103, se prévale de l'option au contrat de deux périodes additionnelles d'une année chacune, soit pour les périodes du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, au montant de 54 457,75 \$, taxes en sus, et du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026, au montant de 55 208,50 \$, taxes en sus, pour un contrat ne pouvant excéder le montant total de 271 495,00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-077

4.5 DEMANDE DE PRIX NUMÉRO TP-03-2024 - ACHAT ET MISE EN PLACE D'UN RIDEAU SÉPARATEUR POUR L'ÉTANG AÉRÉ - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des prix auprès de deux soumissionnaires pour l'achat et la mise en place d'un rideau séparateur pour l'étang aéré;

ATTENDU que deux prix ont été déposés, lesquels se lisent comme suit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (Taxes en sus)
Terraquavie (8208-0845 Québec Inc.)	71 796,88 \$ (coût du rideau de 65 796,88 \$ + coût de l'installation de 6 000,00 \$)
Brault Maxtech Inc.	69 500,00 \$ (coût du rideau seulement)

ATTENDU l'entreprise Brault Maxtech Inc. n'offre pas le service d'installation du rideau;

ATTENDU qu'en conformité avec le 2^e paragraphe de l'article 11.1.2 du Règlement sur la gestion contractuelle portant le numéro V671-2018-00 et ses amendements, le Conseil peut, par résolution, autoriser la conclusion d'un contrat dont la valeur varie entre 50 000,01 \$ et le seuil d'appel d'offres public en vigueur de gré à gré;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Terraquavie (8208-0845 Québec Inc.) au montant de 71 796,88 \$, taxes en sus, pour l'achat et la mise en place d'un rideau séparateur pour l'étang aéré situé sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

d'autoriser l'affectation du montant net de la dépense auprès du surplus affecté à l'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-078

4.6 FQM ASSURANCES INC. - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE - ANNÉE 2024 - AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU le renouvellement du contrat d'assurances générales avec la compagnie FQM Assurances Inc. pour l'année 2024 incluant l'assurance accident pour les pompiers, les cadres et dirigeants ainsi que les bénévoles et brigadières scolaires;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

de confirmer le paiement des factures numéro 11730, 12251, 12740 et 13064 au montant total de 183 496,38 \$, taxes incluses à la compagnie FQM Assurances Inc. pour le renouvellement du contrat d'assurance générale pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-079

4.7 RAPPORT ANNUEL RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT V671-2018-00 ET SON AMENDEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - ANNÉE 2023 - DÉPÔT

Conformément à l'article 573.3.1.2 al. 7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), Me Patrice de Repentigny, greffier, dépose devant le conseil municipal le rapport annuel concernant l'application du règlement numéro V671-2018-00 sur la gestion contractuelle et son amendement, rédigé par Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et assistant-trésorier et révisé par Stéphanie Yelle, directrice du service des finances et trésorière.

2024-03-080

4.8 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2024-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 19 février en référence au règlement numéro V700-2024-07 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux et ses amendements;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le règlement numéro V700-2024-07 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux et ses amendements soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-081

4.9 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V729-2024-00 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 810 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 810 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 19 février 2024 en référence au règlement numéro V729-2024-00 décrétant une dépense de 3 810 000 \$ et un emprunt de 3 810 000 \$ pour l'exécution de travaux pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage principal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le règlement numéro V729-2024-00 décrétant une dépense de 3 810 000 \$ et un emprunt de 3 810 000 \$ pour l'exécution de travaux pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage principal soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

2024-03-082

5.1 L'ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DU ROUSSILLON - ENTENTE DE SERVICES - SAISON 2024

ATTENDU que l'Association de baseball mineur du Roussillon désire renouveler l'entente de services avec la Ville de Saint-Rémi pour une durée d'un (1) an;

ATTENDU qu'une entente de services doit être signée entre la Ville et l'Association de baseball mineur du Roussillon afin de mettre par écrit les obligations et responsabilités de chacune des parties en ce qui concerne la gestion de l'activité du baseball, et ce pour l'année 2024;

ATTENDU le projet d'entente de services soumis aux membres du conseil pour l'année 2024;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Ladouceur, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général à signer l'entente de services entre la Ville de Saint-Rémi et l'Association de baseball mineur du Roussillon concernant la gestion de l'activité du baseball pour l'année 2024, laquelle est annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-083

5.2 LE CLUB DE SOCCER ROUSSILLON - MICRO-SOCCER ET SOCCER CLASSE RÉCRÉATIVE - ENTENTES DE SERVICES - SAISON 2024

ATTENDU que le Club de soccer du Roussillon (CSR) désire renouveler les ententes de services avec la Ville de Saint-Rémi relativement au micro-soccer et au soccer classe récréative, et ce, pour une durée d'un (1) an;

ATTENDU que des ententes de services doivent être signées entre la Ville et le CSR afin de mettre par écrit les obligations et responsabilités de chacune des parties en ce qui concerne la gestion de l'activité du micro-soccer et du soccer classe récréative ainsi que de l'utilisation des terrains sportifs;

ATTENDU les projets d'ententes de services soumis aux membres du conseil pour l'année 2024;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Ladouceur, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général à signer les ententes de services entre la Ville de Saint-Rémi et le CSR concernant la gestion de l'activité du micro-soccer et du soccer classe récréative à Saint-Rémi ainsi que de l'utilisation des terrains sportifs de la Ville pour l'année 2024, laquelle est annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 SERVICE DES LOISIRS

2024-03-084

6.1 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V647-2024-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE TARIFICATION ET D'UTILISATION DES SALLES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-RÉMI NUMÉRO V647-2016-00 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V647-2024-06 amendant le règlement établissant une Politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire de Saint-Rémi numéro V647-2016-00 et ses amendements;
- dépose le projet du règlement numéro V647-2024-06 intitulé : règlement numéro V647-2024-06 amendant le règlement établissant une Politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire de Saint-Rémi numéro V647-2016-00 et ses amendements.

2024-03-085

**6.2 CAMP DE JOUR - POLITIQUE DE VALORISATION DES SAINES HABITUDES DE VIE
- ADOPTION**

ATTENDU que l'intégration et la valorisation des saines habitudes de vie au camp de jour de la Ville de Saint-Rémi sont importantes afin d'encourager et de sensibiliser les jeunes de la population Saint-Rémoise à adopter des habitudes qui leur seront favorables pour leur développement physique et psychologique à court, moyen et long terme;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre en place une Politique de valorisation des saines habitudes de vie au camp de jour visant à promouvoir un environnement sain et éducatif pour les jeunes qui y participent;

ATTENDU que cette Politique sera un engagement du camp de jour en matière de promotion d'un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Ladouceur, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adopter la Politique de valorisation des saines habitudes de vie, laquelle est annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

2024-03-086

11.1 SAAQ - NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS ET COORDONNATEUR À L'ENTENTE

ATTENDU que Madame Johanne G. Durand, greffière de la cour municipale de Saint-Rémi, était la personne responsable des employés désignés ainsi que coordonnatrice à l'Entente entre la SAAQ et la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que Madame Christine Billette remplace Madame Johanne G. Durand depuis le 17 avril 2023 à titre de greffière de la cour municipale de Saint-Rémi;

ATTENDU qu'il est nécessaire de nommer une nouvelle personne responsable des employés désignés et coordonnatrice à l'Entente entre la SAAQ et la Ville de Saint-Rémi, afin qu'elle puisse désigner et de coordonner les personnes autorisées à accéder aux renseignements communiqués par la société;

ATTENDU la recommandation de Madame Christine Billette, greffière de la Cour municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

de révoquer la nomination de Madame Johanne G. Durand à titre de responsable des employés désignés et coordonnatrice à l'Entente entre la SAAQ et la Ville de Saint-Rémi;

de nommer la greffière de la cour municipale de Saint-Rémi (madame Christine Billette), à titre de responsable des employés désignés et coordonnatrice à l'Entente entre la SAAQ et la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-087

12 CORRESPONDANCE

- Lettre en date du 8 mars 2024 de la direction des programmes d'infrastructures d'eau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Ville de son admissibilité à une aide financière de 876 290 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – volet 2.

13 AFFAIRES NOUVELLES

2024-03-088

13.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET JEUX D'EAU AU PARC AUX QUATRE VENTS - MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi souhaite réaliser le projet *Jeux d'eau au parc aux quatre vents* qui consiste à installer un jeu d'eau pour combler le besoin d'accès à un point de rafraîchissement dans cette section de la ville, bénéficiant ainsi au camp de jour, aux joueurs de soccer et à toutes les familles fréquentant le parc;

ATTENDU que ce projet est admissible dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux);

ATTENDU que la Ville désire bénéficier de ses enveloppes municipales locales 2020 à 2024 (20 000 \$ par année);

ATTENDU que selon le PTI 2024-2025-2026 adopté lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023, le coût total du projet est estimé de 650 000 \$, taxes incluses;

ATTENDU que le Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux) octroie jusqu'à un maximum de 80 % des coûts nets admissibles au projet, soit un montant maximal de 100 000 \$;

ATTENDU que la Ville doit contribuer au minimum à 20 % du coût total du projet, soit à 130 000 \$;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Ladouceur, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'approuver la demande d'aide financière de 100 000 \$ pour le projet *Jeux d'eau au parc aux quatre vents*, à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux) ;

d'autoriser la directrice du Service des loisirs (madame Julie Ladouceur) à signer tout document relatif à la présente demande;

de transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse mentionne que les inscriptions pour le micro-soccer (U4 à U8) sont en cours;

Elle souligne que les inscriptions au camp de jour ont débuté aujourd'hui pour les résidents de Saint-Rémi et qu'ils débiteront le 25 mars prochain pour les non-résidents;

Elle indique qu'une conférence intitulée *Les tendances déco* aura lieu le 21 mars à 19h à la bibliothèque municipale, et souligne que l'inscription est obligatoire;

Madame Gagnon-Breton annonce que pour souligner la fête de Pâques, il y aura, le samedi 23 mars, un spectacle suivi d'une chasse aux cocos, tout en précisant que l'inscription est obligatoire;

Elle annonce qu'il y aura, le 23 mars à 14 h à la bibliothèque municipale, un café littéraire virtuel, et souligne que l'inscription est obligatoire;

Elle souligne qu'une séance d'information publique sur le dossier de l'eau potable, animée notamment par des représentantes des firmes TechnoRem Inc. et de Laforest Nova Aqua Inc. (LNA), se tiendra le 28 mars à 19 h au centre communautaire, afin d'informer les citoyens sur la Solution globale du réseau d'aqueduc de la Ville ainsi que sur les nouveaux puits;

Elle mentionne que le samedi 13 avril, il y aura deux (2) représentations de l'Heure du conte à la bibliothèque, soit à 10 h 15 et à 11 h, tout en précisant également que l'inscription à la bibliothèque est obligatoire;

En terminant, madame la mairesse rappelle que le stationnement hivernal est interdit seulement lors des opérations de déneigement. De plus, elle souligne qu'il est possible de s'informer quotidiennement dès 17 h via le site Internet de la Ville ou à la ligne INFO-NEIGE au 450 454-5112 afin de savoir si le stationnement est permis ou interdit.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2024-03-089

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

Me Patrice de Repentigny, greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 18 MARS 2024
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 20 mars 2024.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 20 mars 2024.

Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière